



Secrétariat général (SG)

Genève, le 25 novembre 2022

Réf.: **DM-22/1013** Aux Membres du Secteur de l'UIT-R
SG/BR
Contact: M. Sergio Buonomo
Courriel: sergio.buonomo@itu.int

Objet: **Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption de la [Décision 623](#) (C21) par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications, et avec l'accord de la majorité des États Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-23) se tiendra aux Émirats arabes unis (EAU) du 13 au 17 novembre 2023. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a confirmé par la suite que l'Assemblée aurait lieu au Dubai World Trade Centre de la ville de Dubaï.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur de vous inviter par la présente à envoyer des représentants à l'AR-23.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous demanderai de bien vouloir confirmer (à l'adresse électronique ITU-R.Registrations@itu.int), au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-23 (soit d'ici au **13 octobre 2023**), la participation de votre organisation/entité, en indiquant le nombre approximatif de participants.

En outre, je tiens à rappeler aux Membres du Secteur de l'UIT-R que, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le délai fixé pour la présentation de toutes les contributions est établi à vingt-et-un (21) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture de l'Assemblée (soit au **23 octobre 2023**), afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi.

Conformément aux dispositions du numéro 476 de la Convention de l'UIT, les Membres du Secteur de l'UIT-R ne contribueront pas spécifiquement aux dépenses liées à leur participation à l'AR-23.

Le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative donnant des précisions sur l'organisation et les modalités de l'AR-23.

Des renseignements préliminaires sont disponibles sur le site web de l'AR-23, à l'adresse www.itu.int/ra-23.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Houlin Zhao
Secrétaire général